

COMMUNE LES PECHS DU VERS

Mairie de Saint-Cernin
140 route de Souломès

46360 LES PECHS DU VERS

tél. 05 65 31 33 07

mairie.lespechsduvers@orange.fr



Liberté – Egalité - Fraternité

Les Pechs du Vers, le 26 août 2024

Madame, Monsieur,

La municipalité a souhaité organiser deux réunions publiques d'échanges le Samedi 28 Juillet dernier.

Je tiens à remercier les nombreux participants, tant à Saint Martin de Vers qu'à Saint Cernin.

Au cours de cette réunion, ont été abordé de nombreux sujets qui nous tiennent tous à cœur :

- Le devenir de la Résidence Barbié
- La réhabilitation de l'ancienne mairie de Saint Martin de Vers (avec un projet de crèche en lien avec l'intercommunalité)
- La toiture de l'église de Saint Martin de Vers
- L'entretien des bourgs et des chemins

Je souhaite attirer l'attention sur trois sujets évoqués qui nécessitent la vigilance de tous afin d'éviter des désagréments quotidiens qui portent atteinte au « bien vivre ensemble » :

- Les chiens ne peuvent vagabonder en liberté dans les bourgs. Chaque propriétaire a la responsabilité de se plier à cette obligation et à éviter les souillures. Les déjections doivent être ramassées et les chiens tenus en laisse, notamment lors des manifestations publiques.
- Les espaces publics sont le bien de tous. Ils ne peuvent être privatisés. Pas plus que les chemins, que les places de parking ou les places publiques. Merci de veiller à ce civisme.
- Le mauvais tri des ordures ménagères occasionne des facturations supplémentaires qui impactent l'augmentation du coût pour chaque citoyen et également génère du travail supplémentaire à notre employé communal. Ce temps est préjudiciable à l'entretien des bourgs.

Nous comptons sur votre vigilance.

En souhaitant à chacun une bonne reprise.

Très cordialement,

Le Maire,

Alain MARTY